









# Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2015/2252(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration	
Voir aussi <a href="#">2015/2253(BUD)</a>	
Sujet	
7.10.08 Politique d'immigration	
8.70.55 Budget 2015	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	 <a href="#">GARDIAZABAL RUBIAL Eider</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">MUREŞAN Siegfried</a>  <a href="#">ASHWORTH Richard</a>  <a href="#">TORVALDS Nils</a>  <a href="#">MARAGALL Ernest</a>  <a href="#">ZANNI Marco</a>  <a href="#">ŻÓŁTEK Stanisław</a>	01/10/2015
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a>	<a href="#">3415</a>	09/10/2015
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Budget</a>	GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			
30/09/2015	Publication du projet de budget de la Commission	<a href="#">COM(2015)0485</a>	Résumé
08/10/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">12511/2015</a>	Résumé

09/10/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/10/2015	Vote en commission		
12/10/2015	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A8-0289/2015</a>	Résumé
14/10/2015	Résultat du vote au parlement		
14/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/10/2015	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0355/2015</a>	Résumé
14/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2015/2252(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
	Voir aussi <a href="#">2015/2253(BUD)</a>
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/04660

### Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	<a href="#">COM(2015)0485</a>	30/09/2015	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE569.617</a>	05/10/2015	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE569.675</a>	08/10/2015	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">12511/2015</a>	08/10/2015	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A8-0289/2015</a>	12/10/2015	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T8-0355/2015</a>	14/10/2015	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2015/2221  
[JO L 320 04.12.2015, p. 0044](#) Résumé

## Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration

OBJECTIF : présentation dun projet de budget rectificatif n° 7 au budget général 2015 destiné à assurer la gestion de la crise des réfugiés.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 7 pour l'exercice 2015 a pour objet d'introduire les changements nécessaires permettant de prendre des mesures immédiates telles que définies par la Commission dans son [agenda européen en matière de migration](#) pour les derniers mois de 2015, en recourant à toutes les possibilités de redéploiement de crédits à ce stade de l'année, sans compromettre la mise en œuvre d'autres programmes de dépenses.

Le PBR 7/2015 prévoit en particulier:

- un renforcement de l'aide d'urgence fournie au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), pour un montant total de 100 millions EUR en crédits d'engagement;
- une augmentation du nombre d'emplois inscrits aux tableaux des effectifs de Frontex (+60), du Bureau d'asile européen (+30) et EUROPOL (+30), afin d'accroître les capacités de ces organismes sur le terrain. L'augmentation correspondante des dépenses salariales s'élève à 1,3 million EUR en crédits d'engagement et de paiement pour l'ensemble des 3 agences;
- un financement supplémentaire en faveur de l'instrument européen de voisinage (300 millions EUR en crédits d'engagement), afin que le Fonds régional d'affectation spéciale de l'UE en réponse à la crise syrienne («fonds Madad») puisse s'établir à au moins 500 millions EUR;
- une augmentation de 55,7 millions EUR, par voie de redéploiement, des crédits de paiement en faveur de l'aide humanitaire. Une demande visant à faire virer des crédits d'engagement pour l'aide humanitaire à partir de la réserve d'aide d'urgence sera présentée séparément, afin que l'aide humanitaire en faveur des réfugiés dans le besoin atteigne 200 millions EUR.

Les renforcements demandés dans le présent PBR n° 7/2015 pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF), le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'aide humanitaire sont en partie compensés par le redéploiement de 70,5 millions EUR en crédits d'engagement et de 57 millions EUR en crédits de paiement actuellement disponibles dans le budget 2015.

Ces montants proviennent notamment :

- du Fonds de solidarité de l'UE (33,7 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement),
- de diverses lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 (24,8 millions EUR en crédits d'engagement et 19,8 millions en crédits de paiement) et
- du programme «Alimentation humaine et animale», à raison de 12 millions EUR en crédits d'engagement et 3,5 millions en crédits de paiement.

À ce redéploiement s'ajoutent les crédits d'engagement devant être renforcés grâce aux marges existant sous les plafonds de dépenses de la rubrique 3 («Sécurité et citoyenneté», pour la totalité du montant disponible, soit 23,2 millions EUR) et de la rubrique 4 («L'Europe dans le monde», à hauteur de 300 millions EUR) et à la mobilisation de l'instrument de flexibilité, pour un montant de 66,1 millions EUR, afin de financer des mesures d'urgence au titre de l'AMIF sous la rubrique 3. Une [proposition de mobilisation de l'instrument de flexibilité](#) est présentée parallèlement au présent PBR.

Globalement, les mesures supplémentaires proposées dans le présent projet de budget rectificatif ont pour effet une augmentation nette, de 330,7 millions EUR, du niveau des crédits d'engagement dans le budget 2015. Le niveau des crédits de paiement reste quant à lui inchangé en 2015, étant donné qu'une grande partie des paiements sera effectuée en 2016.

Les besoins supplémentaires mentionnés dans la communication sur la gestion de la crise des réfugiés, par rapport au projet de budget (PB) proposé par la Commission pour 2016, seront intégrés dans une lettre rectificative au PB 2016, qui sera présentée à la mi-octobre. Cette lettre rectificative comprendra également une mise à jour des prévisions de dépenses agricoles.

## Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration

---

Le 30 septembre 2015, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 7 au budget général pour 2015.

Ce PBR prévoit des mesures financières supplémentaires (en crédits d'engagement (C/E) et en crédits de paiement (C/P)) à mettre en place en 2015 en réponse à la crise migratoire.

Il s'agit notamment de procéder aux renforcements suivants:

- + 100 millions EUR en C/E pour le Fonds "Asile, migration et intégration" et pour le fonds pour la sécurité intérieure;
- + 300 millions EUR en C/E pour l'instrument européen de voisinage;
- + 55,7 millions EUR en C/P pour l'aide humanitaire;
- + 120 emplois inscrits aux tableaux des effectifs de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres (+60 emplois), du Bureau européen d'appui en matière d'asile (+30 emplois) et d'Europol (+30 emplois), ainsi qu'un montant de 1,3 million EUR en C/E et en C/P pour l'augmentation correspondante des dépenses salariales.

Les renforcements en C/E sont en partie compensés par des redéploiements, à hauteur de 70,5 millions EUR. Par conséquent, l'effet net de ce PBR sur le budget général 2015 est une augmentation des C/E qui s'élève, au total, à 330,7 millions EUR.

La Commission a présenté une [proposition distincte visant à mobiliser l'instrument de flexibilité](#) en 2015 afin de couvrir le montant proposé de 66,1 millions EUR, qui ne peut être financé dans les limites du plafond de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté).

Les besoins en C/P sont totalement couverts par des redéploiements.

Le 8 octobre 2015, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 7/2015, tel qu'il figure à l'annexe de l'exposé des motifs de la position du Conseil (voir doc Conseil [12511/15](#)).

## Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration

---

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, gestion de la crise des réfugiés: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 7/2015 vise à renforcer les moyens dont dispose l'Union pour faire face à la crise

migratoire et des réfugiés qu'elle traverse, et à remédier ainsi au manque de financement dont souffrent les rubriques 3 et 4.

Objectifs du projet de budget rectificatif 7/2015 : les députés précisent que le projet de budget rectificatif n° 7/2015 (PBR 7/2015) propose un renforcement de l'aide d'urgence prévue dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure d'un montant total de 100 millions EUR en crédits d'engagement ainsi qu'une augmentation des crédits alloués à d'autres programmes financés au titre du Fonds "Asile, migration et intégration".

Le PBR 7/2015 entend également:

- créer un total de 120 nouveaux emplois au sein de Frontex, du Bureau d'asile européen et EUROPOL et augmenter en conséquence les crédits relatifs aux salaires d'un montant de 1,3 million EUR en engagement et en paiement jusque fin 2015;
- renforcer les crédits de l'instrument européen de voisinage d'un montant total de 300 millions EUR;
- renforcer les crédits de paiement pour l'aide humanitaire d'un montant de 55,7 millions EUR au moyen de redéploiements.

Ce PBR est accompagné en outre d'une proposition de décision relative à la [mobilisation de l'instrument de flexibilité](#) aux fins de mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration portant sur un montant de 66,1 millions EUR en crédits d'engagement.

Prévoir des mesures structurelles : les députés indiquent que l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants n'était pas prévisible au moment de l'adoption du cadre financier pluriannuel 2014-2020, et que, étant donné que le phénomène ne peut être considéré comme passager, il est nécessaire de mettre en place des solutions à long terme, qui doivent être étudiées dans le cadre des procédures budgétaires des années à venir et de la révision du cadre financier pluriannuel.

Agir en temps opportun : tout en félicitant la Commission d'avoir réagi promptement en vue de gérer la crise actuelle des réfugiés, les députés rappellent la volonté du Parlement d'agir en temps opportun conformément aux responsabilités qui lui incombent dans le domaine budgétaire. Ils soulignent dès lors que les mesures proposées doivent aller de pair avec des initiatives visant à traiter les causes profondes de la crise migratoire et des réfugiés.

Ils se disent convaincus que l'Union doit redoubler d'efforts pour surmonter l'actuelle crise migratoire et des réfugiés en contribuant à la stabilisation des pays d'origine et en venant en aide aux pays de transit sachant que les mesures proposées ne suffiront probablement pas, compte tenu du nombre de personnes qui recherchent la protection de l'Union.

Ils invitent la Commission à présenter un plan de financement à long terme pour faire face à la crise migratoire et des réfugiés, prévoyant notamment des opérations de recherche et de sauvetage, et à proposer que le cadre financier pluriannuel soit revu en conséquence.

Renforcer et intensifier les mesures existantes : les députés se félicitent de l'engagement pris par les États membres lors du Conseil européen informel du 23 septembre 2015 de mobiliser 1 milliard EUR pour répondre à la situation humanitaire des migrants et des réfugiés. Ils invitent les États membres à poursuivre, en l'intensifiant, leur engagement à fournir, dans les années à venir, les fonds nécessaires pour faire face à la situation.

Mesures pour le budget 2016 : les députés rappellent que le problème doit en premier lieu être abordé dans le cadre du budget 2016 et invitent le Conseil à faire suivre ses paroles de l'adoption d'un financement adéquat dans le cadre de la conciliation. Ils engagent dès lors le Conseil à approuver d'emblée un budget 2016 suffisant, notamment pour les rubriques 3 et 4, de manière à ce que les crédits prévus suffisent à gérer l'actuelle crise migratoire et des réfugiés.

Au passage, les députés rappellent à la Commission et au Conseil l'accord récent concernant un plan de paiement destiné à ramener le budget de l'Union sur la voie de la durabilité. Ils soulignent que la Commission n'a globalement pas prévu de crédits de paiement supplémentaires pour le budget 2015, mais s'est contentée une nouvelle fois de redéployer des ressources existantes. Pour les députés, ce choix risque d'entraîner une pression accrue sur les crédits de paiement en 2016, qui pourraient ne pas être suffisants pour répondre aux besoins effectifs des programmes financiers couverts par les différentes rubriques.

Les députés attendent dès lors de la Commission qu'elle propose, dans le cadre de sa lettre rectificative n° 2/2016, un renforcement des crédits de paiement suffisant pour pouvoir honorer les engagements pris. Ils précisent que, dans le cas où d'autres renforcements se révéleraient nécessaires dans le courant de l'exercice actuel en raison de la crise migratoire et des réfugiés, les députés appelleraient le Parlement à accepter un nouveau recours aux dispositions en matière de flexibilité figurant dans le cadre financier pluriannuel.

Ils affirment que le Parlement doit adopter dès que possible le projet de budget rectificatif n° 7/2015 tel que présenté par la Commission, au vu de l'urgence de la situation et appellent dès lors ce dernier à adopter tel quel la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2015.

## Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration

---

**OBJECTIF :** adoption du budget rectificatif 7 au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015 destiné à assurer la gestion de la crise des réfugiés.

**ACTE LÉGISLATIF :** Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/2221 du budget rectificatif no 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

**CONTENU :** le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 14 octobre 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à renforcer les moyens dont dispose l'Union pour faire face à la crise migratoire en prévoyant un surcroît de financement pour les rubriques 3 et 4 du Cadre financier.

Objectifs du budget rectificatif 7/2015 : le renforcement budgétaire porte sur l'aide d'urgence prévue dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure pour un montant total de 100 millions EUR en crédits d'engagement et sur certains crédits alloués à d'autres programmes financés au titre du Fonds "Asile, migration et intégration".

Le budget rectificatif 7/2015 entend également:

- créer un total de 120 nouveaux emplois au sein de Frontex, du Bureau d'asile européen et EUROPOL et augmenter en conséquence les crédits relatifs aux salaires d'un montant de 1,3 million EUR en engagement et en paiement jusque fin 2015;
- renforcer les crédits de l'instrument européen de voisinage d'un montant total de 300 millions EUR;
- renforcer les crédits de paiement pour l'aide humanitaire d'un montant de 55,7 millions EUR au moyen de redéploiements.

Les renforcements en crédits d'engagement sont en partie compensés par des redéploiements, à hauteur de 70,5 millions EUR.

Par conséquent, l'effet net du budget rectificatif sur le budget général 2015 est une augmentation des crédits d'engagement de l'ordre de 330,7 millions EUR.

## Budget rectificatif 7/2015: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration

---

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 66 voix contre et 14 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, gestion de la crise des réfugiés: mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration.

Le Parlement rappelle que le projet de budget rectificatif n° 7/2015 vise à renforcer les moyens dont dispose l'Union pour faire face à la crise migratoire et des réfugiés qu'elle traverse, et à remédier ainsi au manque de financement dont souffrent les rubriques 3 et 4.

Objectifs du projet de budget rectificatif 7/2015 : le Parlement précise que le projet de budget rectificatif n° 7/2015 (PBR 7/2015) propose un renforcement de l'aide d'urgence prévue dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure d'un montant total de 100 millions EUR en crédits d'engagement ainsi qu'une augmentation des crédits alloués à d'autres programmes financés au titre du Fonds "Asile, migration et intégration".

Le PBR 7/2015 entend également:

- créer un total de 120 nouveaux emplois au sein de Frontex, du Bureau d'asile européen et EUROPOL et augmenter en conséquence les crédits relatifs aux salaires d'un montant de 1,3 million EUR en engagement et en paiement jusque fin 2015;
- renforcer les crédits de l'instrument européen de voisinage d'un montant total de 300 millions EUR;
- renforcer les crédits de paiement pour l'aide humanitaire d'un montant de 55,7 millions EUR au moyen de redéploiements.

Ce PBR est en outre accompagné d'une proposition de décision relative à la [mobilisation de l'instrument de flexibilité](#) aux fins de mesures budgétaires immédiates au titre de l'agenda européen en matière de migration portant sur un montant de 66,1 millions EUR en crédits d'engagement.

Prévoir des mesures structurelles : le Parlement indique que l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants n'était pas prévisible au moment de l'adoption du cadre financier pluriannuel 2014-2020, et que, étant donné que le phénomène ne peut être considéré comme passager, il est nécessaire de mettre en place des solutions à long terme, qui doivent être étudiées dans le cadre des procédures budgétaires des années à venir et de la révision du cadre financier pluriannuel.

Redoubler d'efforts pour surmonter la crise : tout en félicitant la Commission d'avoir réagi promptement en vue de gérer la crise actuelle des réfugiés, le Parlement rappelle sa volonté d'agir en temps opportun conformément aux responsabilités qui lui incombent dans le domaine budgétaire. Il souligne dès lors que les mesures proposées doivent aller de pair avec des initiatives visant à traiter les causes profondes de la crise migratoire et des réfugiés.

Le Parlement se dit convaincu que l'Union doit redoubler d'efforts pour surmonter l'actuelle crise migratoire et des réfugiés en contribuant à la stabilisation des pays d'origine et en venant en aide aux pays de transit sachant que les mesures proposées ne suffiront certainement pas, compte tenu du nombre de personnes qui recherchent la protection de l'Union.

Il invite la Commission à présenter un plan de financement à long terme pour faire face à la crise migratoire et des réfugiés, prévoyant notamment des opérations de recherche et de sauvetage, et à proposer que le cadre financier pluriannuel soit revu en conséquence.

Renforcer et intensifier les mesures existantes : le Parlement se félicite de l'engagement pris par les États membres lors du Conseil européen informel du 23 septembre 2015 de mobiliser 1 milliard EUR pour répondre à la situation humanitaire des migrants et des réfugiés. Il invite les États membres à poursuivre, en l'intensifiant, leur engagement à fournir, dans les années à venir, les fonds nécessaires pour faire face à la situation.

Mesures pour le budget 2016 : le Parlement rappelle que le problème doit en premier lieu être abordé dans le cadre du budget 2016 et invite le Conseil à faire suivre ses paroles de l'adoption d'un financement adéquat dans le cadre de la conciliation. Il engage dès lors le Conseil à approuver d'emblée un budget 2016 suffisant, notamment pour les rubriques 3 et 4, de manière à ce que les crédits prévus suffisent à gérer l'actuelle crise migratoire et des réfugiés.

Au passage, le Parlement rappelle à la Commission et au Conseil l'accord récent concernant un plan de paiement destiné à ramener le budget de l'Union sur la voie de la durabilité. Il souligne que la Commission n'a globalement pas prévu de crédits de paiement supplémentaires pour le budget 2015, mais s'est contentée une nouvelle fois de redéployer des ressources existantes. Pour le Parlement, ce choix risque d'entraîner une pression accrue sur les crédits de paiement en 2016, qui pourraient ne pas être suffisants pour répondre aux besoins effectifs des programmes financiers couverts par les différentes rubriques.

Le Parlement attend dès lors de la Commission qu'elle propose, dans le cadre de sa lettre rectificative n° 2/2016, un renforcement des crédits de paiement suffisant pour pouvoir honorer les engagements pris. Il précise que, dans le cas où d'autres renforcements se révéleraient nécessaires dans le courant de l'exercice actuel en raison de la crise migratoire et des réfugiés, le Parlement accepterait un nouveau recours aux dispositions en matière de flexibilité figurant dans le cadre financier pluriannuel.

« Hot spots » : le Parlement se félicite de l'ajout de 120 postes au tableau des effectifs des agences, et s'attend à ce que cette décision ait également des répercussions sur le budget 2016 et sur les budgets des années suivantes. Il engage la Commission à :

- fournir des informations actualisées et consolidées concernant les besoins des agences avant la conciliation sur le budget;

- proposer une stratégie à moyen et à long terme en ce qui concerne les actions des agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures: objectifs, missions, coordination, mise en place de guichets d'accueil ("hot spots") et moyens financiers.

Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement souligne en outre que le Bureau d'asile européen devrait disposer d'effectifs accrus par rapport à ce que propose la Commission, compte tenu du rôle clé qu'il est appelé à assumer dans la mise en œuvre du régime d'asile européen commun, notamment en ce qui concerne l'aide au traitement des demandes d'asile et les efforts de relocalisation.

Dans la foulée, le Parlement européen adopte tel quel la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2015.